

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-802/SG/FIN autorisant M. Daniel Paoli à acquérir une parcelle de terrain non bâti, sis à Ambouli titre foncier n° 973.

n° 71-802/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
25 mai 1971

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1971

Date du numéro
10 juin 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Daniel Paoli est autorisé à acauérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 600 mètres carrés, sise à Ambouli, immatriculée au livre foncier du Territoire sous le n° 973 au nom de M. Meraneh Guelleh Chil.